APRÈS SON LIMOGEAGE DE LA TÊTE DU GOUVERNEMENT

Sale temps pour Belkhadem

Abdelaziz Belkhadem devra animer une conférence de presse le 2 juillet prochain au Palais de la culture à l'occasion du 46e anniversaire de l'indépendance du pays qu'organise le parti sous le thème générique «la promotion de l'individu et les défis de la mondialisation». Ce sera sa première sortie médiatique en tant qu'ex-chef du gouvernement dont le limogeage imprévisible a dérouté plus d'un.

Que va dire Belkhadem en guise d'argument à son éviction à laquelle ni la classe politique, encore moins ses militants, qui ont reçu une véritable douche froide suite à l'annonce de son départ impromptu de la tête du gouvernement, ne s'attendaient ?

Pour Saïd Bouhadja, le chargé de la communication, «ce n'est pas un limogeage mais une simple manœuvre tactique». Notre interlocuteur enchaîne : «Belkhadem demeure un ministre d'Etat, représentant personnel du président.» Un statut qui le maintient dans le giron du sérail. «Il aura la charge, poursuit-il, de mener la campagne pour l'élection présidentielle en faveur du président de la République. Chose qu'il ne pourrait pas faire s'il avait la charge du gouvernement.» A la question de savoir si la direction va continuer à soutenir Boutelika en dépit du fait qu'il a évincé Belkhadem de la tête du gouvernement alors qu'il y a deux ans, un véritable forcing a été engagé pour exiger que ce soit le parti de la majorité parlementaire qui jouisse du pouvoir exécutif, le chargé de la communication du FLN rétorque : «Nous continuerons à soutenir Bouteflika comme nous l'avons fait pour la charte pour la paix et la réconciliation nationale. Nous attendons l'annonce de la révision constitutionnelle pour organiser le conseil national et plébisciter Bouteflika.» En dépit de cet optimisme béat dont fait preuve ce membre de la direction, il n'en demeure pas moins que le FLN traverse une nouvelle crise qui ne va pas connaître son épilogue de sitôt. Le départ de Belkhadem affaiblit considérablement la position du parti qui se «désagrège» au fil du temps d'abord pour des considérations d'ordre organique — nombre de structures de base n'ont pas été mises en place — sans compter que les rangs du parti n'arrivent pas à se souder pour cause de manque de légitimité, conséquence du 8e congrès bis dont les résolutions sont toujours décriées. Trois ans après l'organisation du congrès dit réunificateur, l'eau ne coule toujours pas sous les ponts.

Le désormais ex-chef du gouvernement est dans une situation des plus critiques après le camouflet que lui a infligé le président de la République en le poussant vers la porte de sortie de façon cavalière.

Si son avenir au sein du gouvernement a été scellé avec le retour tonitruant et triomphal du patron du RND, Ahmed Ouyahia, son avenir à la tête du FLN est des plus incertains. Il risque, en effet, de subir le même sort. Son limogeage par une simple notification de la présidence et sans que Bouteflika le reçoive, comme le veulent les us et coutumes, le met dans une mauvaise posture. Il a tout du «courtisan» tombé en disgrâce, devenu la proie facile de ses détracteurs qui réclament avec acharnement sa tête. Rencontrés au siège du FLN, des cadres faisant partie du mouvement des contestataires qui se recrutent dans les rangs des «légalistes» veulent reprendre les rênes du parti dont ils accusent la confiscation par «les redresseurs» qui en ont fait un parti au service de Bouteflika et de son clan.

Les initiateurs de ce mouvement, créé suite aux dernières élections législatives, ont décidé de passer à la vitesse supérieure profitant du «lâchage» en haut lieu dont a fait l'objet le secrétaire général du parti pour réclamer ni plus ni moins que son départ, «ayant montré ses limites dans la gestion des affaires du parti». Cette demande est devenue de plus en plus pressante et ils comptent en faire part à la prochaine réunion du secrétariat exécuif. Certains de ces cadres ont même décroché de leurs bureaux le tableau représentant le président pour dénoncer ce qu'ils appellent «le culte de la personnalité». Les noms de Abdelkader Bounekraf, Abdelkrim Abada ou encore Abdelkrim Ghrieb et même Ali Benflis, qui a connu les affres «du lâchage» en 2004 du même pouvoir, sont avancés pour remplacer Belkhadem à la tête de la formation politique. L'on se souvient que l'ancien secrétaire général du FLN a pris le chemin des Lieux Saints pour prendre ses distances. Après ses déboires politiques, Belkhadem est parti pour une «omra» dès la passation des pouvoirs avec le leader du RND Ahmed Ouyahia.

Par ailleurs, le mécontentement gronde aussi au niveau de la base. Ainsi, le mouvement de dissidence du centre conduit par Ahmed Arbouche appelle «tous les militants au niveau des mouhafadhas à se préparer pour un rassemblement au niveau du siège du parti». Les contestataires exigent, dans un communiqué rendu public, «l'organisation d'un congrès extraordinaire qui étudiera toutes les questions organisationnelles et organiques et qui clarifiera les horizons du parti». Ils veulent «le retour aux anciennes structures tels le bureau politique et le comité central et donner à la base ses prérogatives au lieu de constituer un conseil national composé de 500 personnes dont certaines n'ont même pas de carte de militant».

Ils vilipendent avec ironie la direction du parti qui considère la perte des centaines de sièges au niveau national et local comme une réussite et l'éloignement du parti de la chefferie du gouvernement comme étant une promotion.

Belkhadem, resté sourd aux appels de la base, va-t-il poursuivre sa politique de l'autruche en courbant davantage l'échine ou va-t-il, sous la pression, quitter le parti en attendant que le vent tourne en sa faveur ?

Fatma Haouari

PROJET DE LOI PORTANT ORIENTATION AGRICOLE

Benaïssa subit l'épreuve parlementaire

C'est un texte sujet à vive critique parlementaire que le désormais ex-ministre de l'Agriculture, Saïd Barkat, a légué à Rachid Benaïssa, son successeur à la tête du secteur. Le projet de loi portant orientation agricole, soumis depuis hier à débat au niveau de l'Assemblée populaire nationale, n'a pas été exempt de reproches parlementaires.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - l'espace d'une plénière, même le député Allioui, également secrétaire général de l'UNPA, s'est découvert des aptitudes à la discordance d'avec le correctement admis chez les partenaires de l'Alliance présidentielle. La raison est qu'il trouve le projet de loi en question alourdi par le trop de renvois aux textes réglementaires à promulguer ultérieurement.

Cela l'a tellement exaspéré qu'il a poursuivi sa dénonciation dans les travées de l'Hémicycle. Sur les 92 articles qui structurent le projet de loi, pas moins de 24 renvoient à des dispositions réglementaires. Ce qui a fait dire à un député que ce projet de loi est un projet fantôme. Allioui s'est montré particulièrement soucieux par rapport à la durée du régime de concession des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat que le projet de loi fixe à 40 ans.

Le député s'est déclaré favorable à une durée de concession de 99 ans. Il a également une vive inquiétude par rapport au haut conseil de l'agriculture, dont le projet de loi renvoie la composition à un texte réglementaire à venir.

De son côté, la députée Louisa Hanoune a demandé des explications à propos de la dissolution de 11 Offices nationaux d'aliments de bétail (Onab), même si, relativement au projet de loi, elle a avoué noter une nette amélioration en termes de présentation, tant la commission idoine a transcrit l'ensemble des propositions. Louisa Hanoune a déploré qu'il n'y ait pas eu d'évaluation des différentes politiques agricoles suivies depuis 1963. Le nouveau ministre de l'Agriculture, Rachid Benaïssa, exposant le projet de loi, a indiqué que la superficie globale des terres arables est de 47 millions d'hectares, dont 8 millions d'hectares seulement sont exploités.

Ceci pendant que la steppe représente 22 millions d'hectares et les forêts 7 millions d'hectares. Selon le ministre, les exploitations agricoles sont de l'ordre de 1 million, se répartissant entre 710 000 dont la superficie oscille entre 0,5 et 10 hectares, 140 000 dont la superficie varie entre 10 et 20 hectares, 88 000 dont la superficie allant de 20 à 50 hectares et enfin 18 000 dont la superficie va de 50 à 200 hectares.

La répartition des terres agricoles par habitant est de 0,25 hectare en 2008 alors qu'elle a été de 0,75 hectare à l'Indépendance. La couverture végétale, elle, avoisine les 11% seulement. Entre autres objectifs de ce projet de loi est celui d'atteindre un taux de couverture végétale de 13%.

Les députés RCD se retirent

Les députés RCD ont quitté bruyamment la séance plénière. A la surprise générale. En effet, les parlementaires RCD étaient inscrits parmi les 87 intervenants lors de cette plénière. La décision de leur retrait des débats a été prise au moment de l'intervention de leur collègue député Hakim Saheb. La raison ? Pendant que Hakim Saheb déclamait son intervention, les caméras de l'Hémicycle cadraient un député du groupe des Indépendants qui devisait avec un collègue.

Bien évidemment, cela n'a pas été du goût des députés RCD qui, tout en protestant auprès du président de l'APN, ont quitté la salle des plénières. Dehors, le député Noureddine Aït Hamouda pestait de colère et jurait que cela ne se passera pas comme si de rien n'était. Le député RCD se refusait à croire qu'il se serait agi d'un simple incident technique et, même si c'était le cas, pourquoi cela devait-il arriver au moment où un député RCD prenait la parole ? Censure délibérée ? Certains députés RCD en sont fort convaincus.

Mais qu'a dit Hakim Saheb pour se voir ainsi zappé par les caméras ? Dans son intervention, le député Saheb a souligné que 70% des besoins en calories sont couverts par l'importation et que 40% des terres agricoles sont inexploitées.

Il a dénoncé la non-évaluation et la non-présentation du bilan du plan nation de développement agricole qui a englouti 340 milliards de dinars entre 2000 et 2006. Ceci alors que l'Algérie continue encore d'importer à raison de 7 milliards de dollars l'an.

S. A. I.

LES MARCHANDISES PALESTINIENNES EXONÉRÉES DE TOUTES TAXES

L'Algérie offre son marché à la Palestine

Les marchandises palestiniennes pourront désormais pénétrer le marché algérien sans payer de taxes douanières. La convention qualifiée d'«unique» est une première dans son genre.

Seule la Palestine bénéficie de ce traitement de faveur. Selon Djaâboub, le ministre du Commerce, ce ne sont pourtant pas les demandes qui manquent.

«Vous ne pouvez imaginer le nombre de sollicitations que nous recevons. C'est un véritable bal de délégations au ministère du Commerce pour bénéficier des exonérations», a-t-il affirmé.

Pour l'heure, c'est la Palestine la grande bénéficiaire en vertu de la convention signée hier entre l'Algérie et l'Etat de Palestine et qui vise à offrir à l'économie palestinienne une bouffée d'oxygène. En dépit d'un embargo qui dure depuis des années, la Palestine prétend exporter des huiles, de la céramique, du marbre, des médicaments et des chaussures. Ces produits bénéficieront d'un traitement préférentiel selon les termes de la convention qui a introduit l'obligation de l'accompagnement de ces derniers par un certificat d'origine.

Ce dernier est considéré comme un garde-fou qui devrait empêcher des marchandises non palestiniennes de profiter de ces exonérations. Il s'agit, selon le ministre du Commerce, de veiller à ce que les produits israéliens ne puissent pénétrer en Algérie.

«Les Palestiniens connaissent notre grande susceptibilité à l'égard de tout ce qui est israélien. Il n'est pas question que ces produits trouvent un chemin vers un marché qui n'en veut d'ailleurs pas.

Il s'agit d'un rejet populaire», a tenu à dire le ministre du Commerce qui a présidé hier la cérémonie de signature de ladite convention avec son homologue palestinien. Interrogé sur la présence de marchandises israéliennes sur certains étals, le ministre du Commerce a affirmé qu'il s'agissait souvent d'amalgames faits par certains importateurs qui confondent l'hébreu avec des langues qui s'y rapprochent. Pour Djaâboub, ce n'est certainement pas cette crainte qui freinera le commerce avec l'Etat de Palestine puisque la décision est plus d'ordre politique qu'économique.

Il s'agit en effet de réaffirmer la position de l'Algérie vis-à-vis de la question palestinienne et d'aider la Palestine de sortir du marasme économique dans lequel elle se débat.

A terme, l'objectif est de transformer les simples échanges commerciaux en véritable partenariat. Le ministre du Commerce a annoncé à ce sujet la création d'un conseil d'hommes d'affaires algéro- palestinien en attendant la mise en place d'une chambre de commerce.

N. I.

ADHÉSION DE L'ALGÉRIE À L'OMC

Le comité ministériel se réunira en juillet

Le ministre de l'Economie a indiqué hier que le comité ministériel, chargé de répondre aux requêtes de l'OMC, se réunira au plus tard durant la première quinzaine du mois de juillet. Ses membres devront répondre aux requêtes de l'Organisation mondiale du commerce qui ne sont plus que de 12, selon Djaâboub, alors que les questions auxquelles devait auparavant répondre l'Algérie dépassaient les cent. Djaâboub espère à ce titre que le 11e round de négociations sera le dernier.

N. I.